

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04611 Numéro SIREN : 752 527 986 Nom ou dénomination : A2JVL

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 19028

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 51 avenue de la République 93110 ROSNY SOUS BOIS				Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 5 2 5 2 7 9 8 6 0 0 0 1 8				Néant ☐ *				
				Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 330	AG	3 849	3 480	2 786
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 680	AU	5 454	3 225	5 179
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 998	CV		2 998	1 999
		Créances rattachées à des participations	BB	115 364	BC		115 364	112 864
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)			BJ	134 372	BK	9 303	125 069	122 829
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 515	BW		3 515	2 168
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			6 420
		Autres créances (3)	BZ	635 905	CA		635 905	289 106
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités			CF	158 177	CG		158 177	1 915
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	1 079	CI		1 079	549
	TOTAL (III)		CJ	798 677	CK		798 677	300 159
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	933 049	IA	9 303	923 746	422 989
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)			DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	(7 516)	48 958
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(119 256)	(56 475)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(104 773)	14 483
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		4 800
	TOTAL (III)			DR		4 800
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	533 632	261 476
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	205 605	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 424	11 450
	Dettes fiscales et sociales			DY	31 145	40 653
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	245 712	90 126
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 028 519	403 706	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	923 746	422 989	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	289 281	403 706
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 530	KE		KF	1 800	
CORP	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	874	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 805	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	8 680	LO		LP			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	114 863	8V		8W	3 499	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	114 863	LR		LS	3 499			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	129 073	0H		0J	5 299			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	7 330	IX		
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	874	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 805	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	8 680	NI			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations		I0		0X		0Y	118 362	0Z		
		Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	118 362	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K		0L	134 372	0M				

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>												Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY				EL				EM				
Fonds commercial		RE				RF				RI				
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 743			PF	1 106			PG	3 849			
TOTAL I		RK	2 743			RM	1 106			RN	3 849			
Terrains		PI				PJ				PK				
Constructions	Sur sol propre	PM				PN				PO				
	Sur sol d'autrui	PR				PS				PT				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV				PW				PX				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ				QA				QB				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	120			QE	218			QF	338			
	Matériel de transport	QH				QI				QJ				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 380			QM	1 735			QN	5 115			
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				QS				
TOTAL II		QU	3 500			QV	1 953			QW	5 454			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6 243			ØP	3 059			ØQ	9 303			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM							NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*												
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 800	5W		5X	4 800	5Y		
	TOTAL II	5Z	4 800	TV		TW	4 800	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 800	UB		UC	4 800	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF						
	– financières	UG		UH						
	– exceptionnelles	UJ		UK		4 800				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056
1 / 1

1 / 1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL	115 364	UM		UN	115 364		
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX							
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	25 869		25 869				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
		Groupe et associés (2)			VC	434 843				434 843		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	175 192		175 192				
		Charges constatées d'avance			VS	1 079		1 079				
	TOTAUX				VT	752 349	VU	202 141	VV	550 207		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z	533 632			533 632			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
		à plus d'1 an à l'origine			VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	205 605			205 605			
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	12 424		12 424				
		Personnel et comptes rattachés			8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	22 921		22 921					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	8 224		8 224					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	120 325		120 325				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	125 387		125 387				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
TOTAUX				VY	1 028 519	VZ	289 281		739 237			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	565 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

A2JVL

Société par actions simplifiée
Au capital social de 20 000 €

Siège social : 51, avenue de République
93110 RONY SOUS BOIS

752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le montant total est de 923 746 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le montant total est de 165 178 € dégageant une perte nette comptable de 119 256 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2021 AU 31.12 2021	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		NOTE N°	TABEAU N°	N/S	N/A
1	CHAPITRE I : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	x			
2	CHAPITRE II : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	2.1. Principes comptables mis en oeuvre.....	2.1.			
	2.2. Méthodes d'évaluation.....	2.2.			
	2.3. Calcul des amortissements et des provisions.....	2.3.			
	2.4. Changements de méthode.....				x
	2.5. Dérogations aux principes comptables.....				x
	2.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle.....				x
	CHAPITRE III :NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT				
3	Etat de l'actif immobilisé.....	x	x		
4	Etat des amortissements.....	x	x		
5	Etat des provisions.....	x	x		x
6	Etat des échéances des créances et des dettes.....	x	x		x
7	Informations et commentaires sur :				x
	1. Eléments relevant de plusieurs portes du bilan.....				
	2. Entreprises liées.....	x			x
	3. Réévaluation.....				x
	4. Frais d'établissement.....				
	5. Frais de recherche appliquée et de développement.....				x
	6. Concessions, brevets, licences, marques.....				
	7. Fonds commercial.....	x			x
	8. Intérêts immobilisés.....				x
	9. Intérêts sur éléments de l'actif.....				x
	10. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant.....				
	11. Ecarts de conversion.....				
	12. Produits à recevoir.....		7.12		x
	13. Charges à payer.....		7.13		
	14. Charges et produits constatés d'avance.....		7.14		x
	15. Charges à répartir sur plusieurs exercices.....				x
	16. Composition du capital social.....	x			x
	17. Variation des capitaux propres				
	18. Obligations convertibles.....				
	19. Ventilation du chiffre d'affaires.....				
	20. Ventilation de l'impôt sociétés.....				

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2021 AU 31.12 2021	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
8	CHAPITRE IV : AUTRES INFORMATIONS	NOTE N°	TABLEAU N°	N/S	N/A
	1. Engagements reçus et donnés.....		4.1.		
	2. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		4.2.		
	3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....				x
	4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt.....				x
	5. Rémunération des dirigeants.....				x
	6.. Effectif moyen.....	4.6.			
	7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.....	4.7.			
	8. Engagements en matière de crédit-bail.....	4.8.			x
	9. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	x			x
		x			x
	10. Tableau et liste des filiales et participations.....		4.10.		

CHAPITRE I

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une assignation au fond a été engagée au cours de l'exercice clos à l'encontre de notre associée, la SCCV 3 rue des Mares dont nous contestons les bilans déposés auprès de l'administration fiscale ainsi que la prise en charge par A2JVL du coût des pénalités fiscales (56 385 € notifiées à la SCCV pour défaut de déclarations périodiques de TVA au cours des exercices 2016 et 2017).

Pour financer le projet de projet immobilière sis à Montreuil initié dès le 19 mai 2019 et confirmé par un avenant du 22 mars 2022 à la promesse unilatérale de vente, A2VL a émis deux emprunts obligataires en octobre 2021 d'un montant unitaire de 120 000€, souscrits par deux sociétés indépendantes de tout lien avec l'émetteur. Ces emprunts présentent des caractéristiques identiques, durée de 30 mois au plus tard à compter de la signature du contrat et un taux d'intérêt annuel de 10 %. Il est contractuellement prévu que les intérêts dus seront payés annuellement à la date anniversaire de la signature du contrat d'émission obligataire.

Pour compléter les financements nécessaires à ce projet, A2JVL a souscrit deux emprunts de 100 000 € chacun auprès de personnes physiques. Ces emprunts souscrits en octobre 2021 ont une durée de 24 mois et un taux d'intérêt annuel de 5,50 %. Ces prêts bénéficient de la garantie financière personnelle de monsieur Jean PIA. Il est prévu que le capital et les intérêts capitalisés au terme du contrat seront remboursés en une seule fois. La société A2JVL a la faculté de se libérer par anticipation à tout moment, en totalité ou en partie.

Nous avons également profité de cette occasion pour apporter des modifications aux comptes initialement arrêtés portant principalement sur la refacturation de charges supportées par A2JVL mais concernant respectivement la SCCV 283, Chemin de la GABELLE et la SCCV4, rue St-Just (Montreuil).

CHAPITRE II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

ELEMENT 2.1. - PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

1° - Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 Relatif au Plan Comptable Général et des mises à jour successives intervenues depuis cette date. Le règlement de l'ANC a été homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal officiel de la République française du 15 octobre 2014. Les comptes annuels de l'exercice 2021 tiennent compte de la version en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, conformément aux articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du Code de Commerce, suivant les hypothèses de base suivantes :

- Régularité et sincérité des comptes annuels.
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.
- Comparabilité des méthodes retenues.
- Comparabilité d'un exercice à l'autre de la structure du bilan et du compte de résultat, sauf description et justification des modifications intervenues.
- Evaluation séparée des éléments d'actif et de passif.
- Principe de non-compensation entre les postes d'actif et de passif d'une part, les comptes de charges et de produits d'autre part.
- Principe de prudence.
- Prise en compte des passifs nés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, et ceux connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes (Art. L. 123-20 al. 3).
- Importance relative.
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Toute dérogation aux principes généraux et aux hypothèses de base est exposée au Chapitre 2, paragraphes 5 et 6.

2° - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire et suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général énoncés ci-avant.

Les particularités éventuelles sont exposées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat.

ELEMENT N° 2.2. - METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Il n'a été procédé à aucune actualisation des immobilisations financières, les comptes enregistrant des coûts et non des valeurs.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations incorporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-5 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 étaient évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-22 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation envisagée.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations corporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-6 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 sont évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-8 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

2.2.3. Options

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles :

- des frais de constitution, de transformation et de premier établissement. L'option pour leur inscription en charges d'exploitation ayant été retenue ;
- des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, dont l'option pour l'imputation sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance de leur comptabilisation en charges a été retenue ;
- des charges financières ;
- de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes ;
- L'entité n'est pas concernée à ce jour par des travaux de recherche.

- Les frais de développement de logiciels destinés à être commercialisés sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

2.2.4. Immobilisations financières

1° Valorisation

Les « Immobilisations financières » répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-1 et suivants, 212-1 et suivants et 213-8 du PCG sont évaluées à leur coût à leur date d'entrée dans le patrimoine de A2JVL.

Les titres des sociétés civiles de construction vente composant le poste « Titres de participation » sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, constitué dans le présent cas par la valeur de souscription lors de la constitution de chacune de ces sociétés civiles de construction vente.

Les créances rattachées aux titres de participation détenues par A2JVL sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances détenues à la clôture de l'exercice sur la SCCV 283, Chemin de la Gabelle, créée le 21 janvier 2019, sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4. Valeurs d'exploitation

1° Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur d'exploitation.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeur d'exploitation, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée

2.2.5. Créances clients

1° Valorisation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, le poste clients qui était constitué en 2020 par des factures à établir à destination de la SCCV 283, Chemin de la Gabelle a été soldé et il n'existe aucune facturation-clients pour l'exercice clos.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En l'absence de créances clients au 31 décembre 2021, aucune provision pour dépréciation des créances douteuses ou litigieuses n'a été constituée.

2.2.6. Autres créances

1°) Valorisation

Les créances autres que celles relevant du poste « clients » sont valorisées à leur valeur nominale.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune des créances composant le poste « Autres créances » à la clôture de l'exercice ne présente de risque de perte de valeur devant conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation.

2.2.7. Valeurs mobilières de placement

1°) Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur mobilière de placement.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeurs mobilières de placement depuis la constitution de la société, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée, ni de moins-value constatée.

ELEMENT N° 2.3. - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

2.3.1. Amortissement des immobilisations incorporelles

2.3.1. Amortissement des immobilisations incorporelles

Les sites internet et le logo de la société conçus par des tiers pour le compte de A2JVL sont amortis linéairement sur cinq ans prorata temporis à compter de leur acquisition.

2.3.2. Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, conformément aux conventions en vigueur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction respectivement de la nature des biens et de leur durée de vie prévue. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Durée

- Agencements – Installations L. 4 à 8 ans
- Matériel informatique et de bureauL. et D 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau L 10 ans

2.3.3. Provisions

Les règles de constitution et les méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Image fidèle du patrimoine
- Comparabilité.
- Régularité et sincérité.
- Prudence.
- Importance relative.
- Principe de non-compensation
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

2.3.4 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué à au cours de l'exercice clos, tant au regard des méthodes de valorisation exposées au Chapitre 2 qu'au regard des méthodes de présentation.

2.3.5 Dérogations aux principes comptables

Les comptes annuels ne comportent aucune dérogation aux principes comptables généralement admis, notamment au regard des principes de valorisation et d'évaluation des biens et des risques posés par le plan comptable général.

2.3.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

L'accord de l'établissement financier permettant le démarrage du programme de promotion immobilière, sis à Montreuil Sous-Bois, a été obtenu le 7 février 2022. Cet accord était conditionné par la réservation de plus 50% des lots mis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par la SCCV, 4 rue Saint-Just.

Le démarrage des travaux a été fixé contractuellement au 1^{er} mars 2022 et l'achèvement prévu du projet au 31 août 2023.

CHAPITRE III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

ELEMENT N° 3. - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (Voir annexe)

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Aucun investissement en valeurs incorporelles n'a été engagé au cours de l'exercice 2021.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, A2JVL a procédé à l'acquisition d'un drone (874 €) pour effectuer des photos en plusieurs dimensions et obtenir des perspectives nouvelles.

Un matériel informatique d'une valeur de 1 108 €, totalement amorti, a été sorti de l'actif à la clôture de l'exercice.

ELEMENT 4. -ETAT DES AMORTISSEMENTS (Voir annexe)

4.1. Amortissements des immobilisations incorporelles

La dotation de l'exercice 2021 s'élève à 1 106 €, étant rappelé que les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de cinq (5) ans.

4.2. Amortissements des immobilisations corporelles

La dotation de l'exercice 2021 s'élève à 1 954 €.

ELEMENT 5. - ETAT DES PROVISIONS (Voir annexe)

La provision pour risques et charges constituée l'an dernier (4 800 €) a été extournée à la clôture de l'exercice. Aucune nouvelle provision pour risques et charges n' a été enregistrée au 31 décembre 2021.

ELEMENT 6. -ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (Voir annexe)

ELEMENT 7. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR :

Les éléments non cités sous cette rubrique sont sans objet et/ou inapplicables en la présente circonstance.

ELEMENT 7.7. - Fonds commercial

Aucun fonds de commerce n'a été acquis.

ELEMENT 7.12. - Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT EN EURO
- Créances rattachées à des participations.	-
- Autres immobilisations financières.	-
- Créances clients et comptes rattachés	-
- Autres créances	-
TOTAL.....	- =====

ELEMENT 7.13. - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EN EURO
-Emprunts obligataires Convertibles	-
-Autres emprunts obligataires	25 728
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit..	-
-Emprunts et dettes financières divers	2 723
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 068-
-Dettes fiscales et sociales	-
-Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
-Autres dettes	387
TOTAL.....	35 906 =====

ELEMENT 7.14. - Charges et produits constatés d'avance

1° Charges constatées d'avance

Location d'avance	- €
Maintenance et Abonnements	- €
Assurance drone	- €
Frais de gestion s/emprunt obligataire	1 079 €
TOTAL.....	1 079 €
	=====

ELEMENT 7.16. - Composition du capital social

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	2 000	10 €
2- Actions émises pendant l'exercice	-	-
3- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10 €

ELEMENT 7.17. – Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice antérieur avant affectation	70 959
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	70 959
APPORTS RECUS AVEC EFFET RETROACTIF A L'OUVERTURE DE	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE APRES APPORTS RETROACTIFS	70 959
Variation en cours d'exercice :	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves,	
Variation du report à nouveau	(56 475)
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE AVANT AGO	14 483
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	56 475

CHAPITRE IV – AUTRES INFORMATIONS**ELEMENT 8.1. Engagements reçus et donnés****I - ENGAGEMENTS RECUS**

Autres NEANT
=====

II - ENGAGEMENTS DONNES

2.1. - Effets escomptés non échus
2.2. - Avals et cautions
2.3. - Sûretés réelles consenties pour un tiers
 (nantissement du fonds de commerce)
2.4. – Autres -.....

TOTAL NEANT
=====

ELEMENT 8.4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt

Compte tenu des pertes comptables et fiscales enregistrées depuis l'exercice 2018, la société A2JVL bénéficie d'un report fiscal déficitaire de 164 631 € au 31 décembre 2021.

ELEMENT 8.5. Rémunération des dirigeants

L'information du montant conduirait à donner le montant individuel de la rémunération des dirigeants.

ELEMENT 8.6. Effectif moyen

	<u>31 12.2021</u>	<u>31.12.2019</u>
. Dirigeants et cadres	1	1

ELEMENT 8.7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite de retraite et indemnités assimilées

En l'absence de personnel salarié depuis la constitution de la société en décembre 2015, aucune provision pour retraite n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Elément 8.8. Engagements en matière de crédit-bail (Cf. page suivante)

ELEMENT 8.8. - CREDIT BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL					BILAN INCLUANT LES IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL			
Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette		Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
		de (2) l'exercice	cumulées (2)					
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	A		N	T	
TOTAUX.....								

Postes du bilan	REDEVANCES PAYES		REDEVANCES RESTANT A PAYER				PRIX D'ACHAT
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	RESIDUEL
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	A	N	T	
TOTAUX.....							

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

ELEMENT 8.10 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2021

[illegible]

*Certifié conforme
à l'original*

Jean PIA

Président

A2JVL SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 €**

**Siège social : 51, avenue de la République
93110 ROSNY SOUS BOIS**

A2JVL

51 Avenue de la République
93110 ROSNY SOUS BOIS

Tél. : 06 07 08 10 13 Fax : 01 77 72 28 30

RCS BOBIGNY 752 527 986

N° TVA Intracommunautaire FR 53 752 527 986 00018

752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux
Le jeudi 30 juin à 17 heures 30.

Les associés de la société par actions simplifiée **A2JVL SAS**, au capital de 20.000 €, divisé en 2000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège de la société, 51, avenue de la République, à BOBIGNY (93 110), en assemblée générale annuelle sur convocation du président faite par lettre simple en date du 22 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean PIA, président.

Le président constate, d'après la feuille de présence qu'il a certifié exact par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

J.P.

.../...

- La feuille de présence des associés convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle suivie d'une assemblée générale extraordinaire ;
- Les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport de gestion du président adressé aux associés sur les comptes annuels ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2021 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social 2021 ;
- Le rapport du président sur les conventions réglementées ;
- Le texte des résolutions proposées par président à l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- Pouvoirs.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à la présente assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président à l'assemblée générale ordinaire ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du président sur les conventions de l'article L.227-10, al. 1 du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération du Président et remboursement de frais ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Puis le président donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis, il ouvre la discussion.

Après quoi, et personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte au président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées, et notamment de la mise à disposition des associés pendant les huit jours ayant précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à leur approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice une perte nette comptable de 119 256,43 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne au président quitus de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice se montant à 119 256,43 € au débit du compte de « Report à nouveau » qui présentait avant affectation un solde créditeur de débiteur de -7 516,57 € au 31 décembre 2020.

Après affectation de la perte comptable de l'exercice, le compte de « Report à nouveau » présentera un solde débiteur de -126 773,00 €.

Nous vous rappelons que votre société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos le 31 décembre 2020. Aucun acompte sur dividendes n'a été mis en paiement depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée prend acte de l'absence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, de dépenses et charges non déductibles, telles que :

- Les amortissements excédentaires (Art. 39.4 du Code général des impôts) et autres amortissements non déductibles.
- Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

SIXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés confirme sa décision du 13 décembre 2020 de ne plus allouer de rémunération à son président à compter du 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, monsieur Jean PIA exerce depuis cette date ses fonctions de président à titre gratuit. Cette mesure pourra être rapportée par toute décision ultérieure des associés.

Monsieur Jean PIA continue cependant de bénéficier du droit au remboursement sur justificatifs des frais réels de mission et de représentation engagés pour le compte de la société et dans son intérêt.

Si monsieur Jean PIA utilise un véhicule personnel pour ses déplacements professionnels, celui-ci sera remboursé sur la base du barème annuel établi par l'administration fiscale pour l'évaluation forfaitaire des dépenses automobiles. L'indemnité kilométrique forfaitaire allouée à monsieur Jean PIA correspondra d'une part, à la puissance fiscale du véhicule utilisé, d'autre part, au kilométrage professionnel parcouru chaque année.

Les autres frais de déplacement (parcmètres, taxis, péages, billets de train et d'avion) seront remboursés au vu de la production des pièces justificatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice, la société devra convoquer ses associés au plus tard le 31 octobre 2022, à l'effet de se prononcer sur la dissolution anticipée de la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations pour effectuer les formalités prévues par la loi et les règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 h 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



* *

 *

* *

J.P.